



Sauvegarde et promotion des espèces par la Confédération

Avec la Liste des Espèces Prioritaires au niveau national, l'OFEV révèle les espèces qu'il convient de protéger et de promouvoir sur le plan national. La nouvelle Liste sera complétée par une Liste des milieux prioritaires au niveau national. Les différents instruments et approches adoptés par la Confédération pour la conservation des espèces sont réunis dans le Plan de conservation des espèces en Suisse. *Danielle Hofmann et Francis Cordillot*

L'uniformisation et l'intensification de l'utilisation des sols ainsi que l'augmentation des apports azotés conduisent à l'homogénéisation des biocénoses dans notre pays et les espèces ayant peu d'exigences écologiques se propagent au détriment d'espèces spécialisées. C'est pourquoi, en Suisse, de nombreuses espèces sont désormais menacées. À ce jour, un quart des 46 000 espèces connues en Suisse ont été évaluées en vue de l'établissement des Listes rouges. Parmi ces espèces, 36 % sont menacées, soit un pourcentage nettement supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE. Les dernières données indiquent que les espèces en danger continuent de perdre du terrain (fig. 1). Sur la base des évaluations des Listes rouges nationales de 1994 à 2018 (resp. la liste d'évaluation la plus actuelle pour chaque groupe d'organisme), la Suisse a à ce jour perdu 247 espèces (classées éteintes ou disparues), ce qui représente 2,3 % des 10 700 espèces évaluées jusqu'à présent.

Espèces prioritaires au niveau national

Face à l'ampleur de la tâche pour améliorer la situation des espèces au niveau national, l'OFEV a défini en 2011 des espèces prioritaires au niveau national (EPN) en se fondant sur le degré de menace et sur la responsabi-

lité de la Suisse vis-à-vis de leur conservation au niveau mondial. La part des EPN par groupe d'organismes varie de 29 % à 91 % (fig. 2). Il est urgent d'agir pour ces espèces car si rien n'est entrepris pour les conserver, elles disparaîtront petit à petit du territoire national. En effet, pour certaines populations d'espèces, la simple conservation de leur habitat n'est plus suffisante. Elles ont besoin de mesures spécifiques pour soutenir les populations qui ont pu se maintenir jusqu'à présent.

Deschampsia littoralis, *Myosotis rehsteineri* et *Baldellia ranunculoides* font partie de ces espèces aux exigences écologiques complexes (fig. 3). Elles nécessitent une combinaison de mesures ciblées pour permettre le maintien de leurs populations. Il faut, par exemple, maintenir ou améliorer la fluctuation naturelle de l'eau, diminuer la pollution de l'eau et de l'air, éliminer la concurrence d'autres plantes et diminuer les dommages liés au piétinement. Afin de prendre tous les paramètres en considération, des programmes de conservation sont généralement élaborés pour ces espèces. Chaque situation est différente et l'accompagnement d'experts est souvent nécessaire pour que soient formulées des mesures adéquates.

Comme pour les Listes rouges, la Liste des EPN au niveau national est régulièrement actualisée afin de prendre en compte les informations récentes dans le domaine (nouvelles Listes rouges, adaptations de la nomenclature, etc.). La révision de la Liste des EPN est actuellement en cours à l'OFEV et sera publiée en 2017.

La Liste des EPN est un instrument important pour la conservation des espèces, car 22 % (793) des espèces ont clairement besoin de mesures et 26 % (963) requièrent une surveillance. Elle sert de base pour les conventions-programmes entre la Confédération et les cantons. Pour la troisième période 2016–2019, une liste d'espèces a été élaborée pour chaque canton en prenant en compte les espèces présentes dans le canton qui étaient soit prioritaires au niveau national et pour lesquelles il est nécessaire de prendre des mesures (degré 2, selon la Liste des EPN publiée en 2011), soit dans la liste de la Convention de Berne (espèces Émeraude). Grâce à ces listes,

les cantons et la Confédération ont pu se mettre d'accord sur les programmes à mettre en œuvre pour la troisième période. Dans un souci de continuité du travail réalisé, la Liste des EPN actualisée servira également de base pour la prochaine période. D'une période à l'autre, la situation des espèces prioritaires doit s'améliorer, selon les ressources financières et humaines disponibles.

Milieux prioritaires au niveau national

Les espèces moins menacées nécessitent également notre attention afin qu'elles ne finissent pas, elles aussi, sur une Liste rouge. Or, leur protection passe le plus souvent par des mesures sur le milieu dont elles dépendent. C'est pourquoi, la Liste des milieux prioritaires de Suisse vient compléter la prochaine édition de la Liste des EPN (2017). Cette nouvelle liste permet d'identifier les milieux qui nécessitent des mesures urgentes pour leur conservation et leur revalorisation. De plus, lorsqu'un milieu est défini comme prioritaire en fonction de son statut de menace et de la responsabilité de la Suisse vis-à-vis de ce milieu, cela peut indiquer que les espèces qui en dépendent sont aussi menacées. Les informations sur les milieux naturels permettent donc d'agir pour des espèces potentiellement menacées, même si elles n'ont pas encore pu être évaluées individuellement dans le cadre des Listes rouges.

Plan de conservation des espèces

Améliorer la situation des espèces en Suisse est une tâche des plus ardues. En effet, non seulement les espèces ont des exigences écologiques complexes mais, en plus, de nombreux milieux ont perdu leur dynamique naturelle. Les connaissances sur certaines espèces sont très limitées. Pour certains groupes d'organismes il existe peu d'experts, alors que la mise en œuvre de mesures a besoin de pouvoir s'appuyer sur des expertises afin de prendre des mesures appropriées. Les bases légales qui concernent la conservation des espèces sont multiples. La répartition des rôles et des responsabilités entre les différents offices fédéraux, les cantons, les communes et les politiques sectorielles est, elle aussi, com-

plexe et nécessaire, dans certains cas, d'être clarifiée. Aujourd'hui, il est nécessaire de dépasser cette complexité, à tous les niveaux, afin d'améliorer considérablement la situation des espèces et d'enrayer leur disparition.

Le Plan de conservation des espèces en Suisse a pour objectif de définir les principes communs à tous les acteurs intervenant dans la conservation des espèces, de clarifier les rôles et les responsabilités de chacun et d'identifier ce dont ils ont besoin pour mener à bien leurs tâches. Les bases du Plan de conservation des espèces en Suisse ont été définies en 2012 dans le cadre du travail mené pour le plan d'action de la Stratégie Biodiversité Suisse et elles ont été publiées sur le site de l'OFEV. Ce document doit désormais être actualisé et finalisé. Le 9 mai dernier, certains cantons, le comité Info Species et la Confédération se sont retrouvés pour une journée d'échange sur ce thème. Les principes de la conservation des espèces ont été discutés. Chacun a pu exprimer ses besoins et désigner les lacunes ainsi que les synergies potentielles qu'il observait dans ce domaine.

Grâce au développement de ces différents instruments, l'OFEV souhaite améliorer la coordination entre les différents acteurs impliqués dans la conservation des espèces et ainsi améliorer la situation des espèces en Suisse.

Danielle Hofmann et Francis Cordillot

sont collaborateurs scientifiques de la section Espèces et milieux naturels à l'OFEV et notamment responsables de la tâche Conservation des espèces en Suisse et Listes rouges.

Contact: danielle.hofmann@bafu.admin.ch, francis.cordillot@bafu.admin.ch

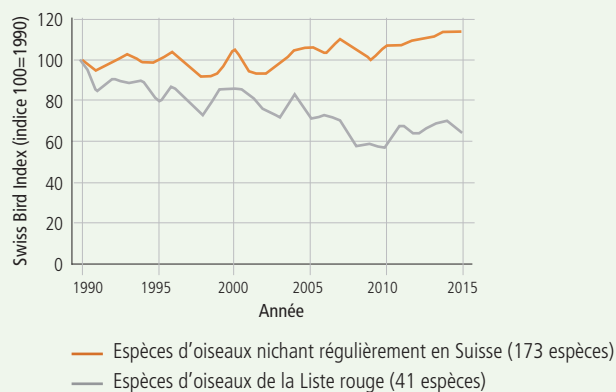


Fig. 1: Le graphique montre l'évolution entre 1990 et 2015 des 173 espèces d'oiseaux nichant régulièrement en Suisse et des 41 espèces menacées. Alors que les premières présentent une tendance positive, les espèces menacées poursuivent leur diminution. L'indice 100 du Swiss Bird Index se réfère à l'année 1990 (Source: Station ornithologique suisse de Sempach).

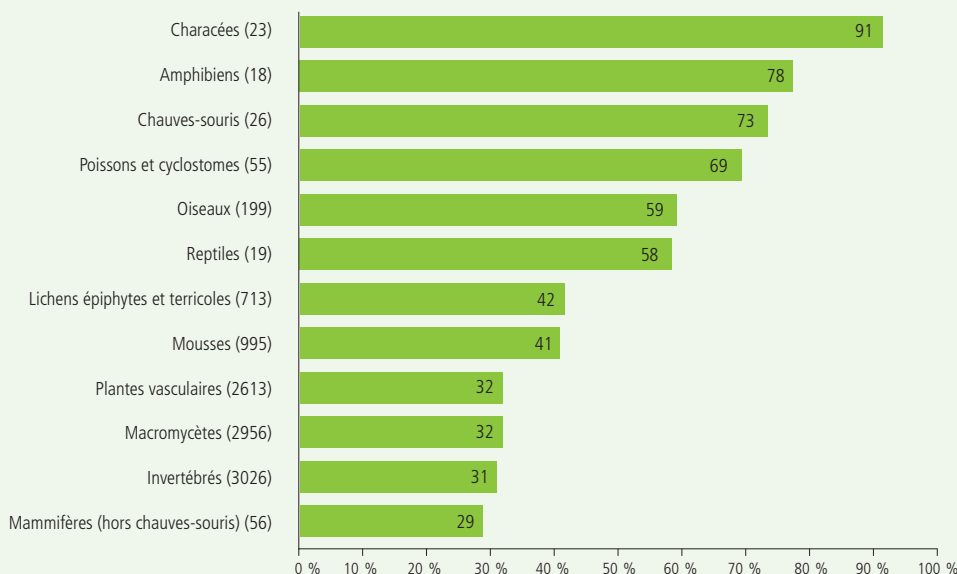


Fig. 2: Pourcentage des espèces prioritaires par groupe d'organismes (nombre d'espèces entre parenthèses), situation en 2017.

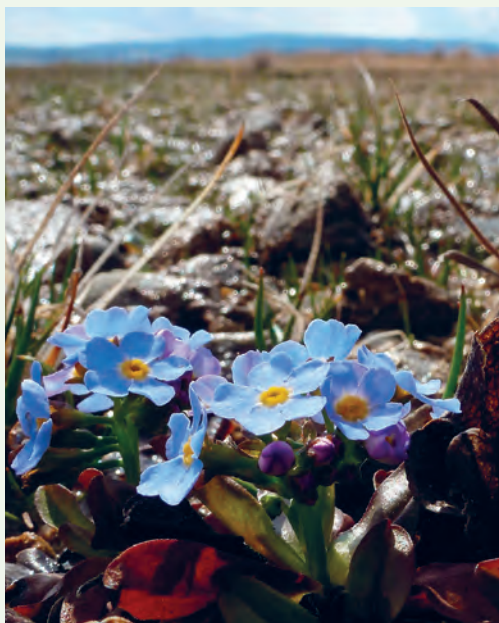


Fig. 3: Comme beaucoup d'espèces prioritaires au niveau national, ces trois espèces ont des exigences complexes en matière d'habitat: Canche des rives (*Deschampsia littoralis*) à gauche; Myosotis de Rehsteiner (*Myosotis rehsteineri*) au centre; Baldiellie commune (*Baldellia ranunculoides*) à droite.